

Paris, le 31 janvier 2017

Sophie Bécherel,
Vice-présidente de l'AJSPI

Madame la vice-présidente,

Vous avez interpellé Jean-Luc Mélenchon sur ses propositions concernant l'enseignement supérieur et la recherche et nous vous en remercions. Vous trouverez ci-dessous les réponses détaillées à votre questionnaire.

1. *Le traité de Lisbonne de 2009 fixait comme priorité l'objectif de consacrer 3% du PIB européen à la recherche à l'horizon 2020. Cet effort n'est que de 2,25% (dont 64% effectués par les entreprises) contre 2,9% pour nos voisins allemands. Quel objectif vous fixez-vous, et en quelles proportions pour la recherche publique en part de réalisation d'ici 2022 ?*

Nous souhaitons porter à 3% du PIB l'effort de R&D, avec un investissement massif dans le secteur public, meilleure façon d'entraîner aussi durablement le secteur privé. Cet argent permettra la rénovation des campus, l'augmentation des salaires et des crédits récurrents et un recrutement massif dans toutes les catégories de personnels.

2. *Lors des 5 dernières années, la réforme de l'ESR n'a pas été remise en cause. L'autonomie des universités a montré leurs difficultés financières et n'a pas permis plus de visibilité pour les équipes de recherche qu'elles abritent. Le débat sur la sélection à l'entrée ou au cours du cycle universitaire n'a pas non plus été porté devant les citoyens. Comment donner plus d'attrait à nos universités ?*

L'« autonomie » des universités, acquise via la LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités) en 2007 sous le gouvernement Fillon et dont l'approfondissement est dans les programmes de presque tous les candidats (PS, Macron, LR), signe le désengagement de l'État dans l'ESR et dans l'Université en particulier. C'est pour nous une erreur colossale qui a fragilisé l'ensemble du système d'ESR public et sur laquelle il faudra revenir.

Cette logique d'autonomie et de territorialisation, au-delà des difficultés financières dans laquelle sont plongées les universités, alimente aussi une grave crise de la démocratie universitaire, rompant le pacte de confiance entre les personnels et l'institution. Détruite aujourd'hui par l'autonomie, le désinvestissement massif de l'État et la multiplication des grandes écoles privées, l'Université doit retrouver sa place centrale dans le dispositif d'enseignement supérieur et de recherche.

L'Université doit garantir à tout étudiant, jeune ou en reprise d'étude, l'accès à des enseignements de qualité diplômants et émancipateurs dans de bonnes conditions matérielles. Le lien étroit entre l'enseignement et la recherche est un levier puissant pour réaliser une recherche de qualité et pour former l'esprit critique des citoyens.

Rendre l'Université attractive, c'est aussi lui donner une place importante dans l'organisation de la cité. Nous voulons faire de l'Université le principal lieu de formation tout au long de la vie et y développer de façon systématique des Universités Populaires ouvertes à tous. Celles-ci pourront héberger les débats essentiels sur les liens sciences-société que posent l'émergence de nouvelles technologies (OGM, nanoparticules, etc).

Nos propositions :

- Nous créerons une structure commune de délibération et d'organisation démocratique de l'enseignement supérieur public sur tout le territoire, l'Université Nationale, avec un statut des enseignants chercheurs réaffirmé. L'université ainsi réorganisée fonctionnera comme le service public qu'elle doit être : elle sera strictement gratuite, indépendante, non-confessionnelle, et aura le monopole de la reconnaissance des grades par l'Etat français via les concours de recrutement de la fonction publique et des conventions collectives. Cela permettra de revaloriser les diplômes universitaires. Le doctorat sera également revalorisé (voir plus loin). Les grandes écoles et écoles d'ingénieur seront invitées à rejoindre le cadre de l'Université Nationale pour pouvoir délivrer des diplômes.

- Nous engagerons un plan de recrutement massif de l'ensemble des personnels (BIATOSS, enseignants-chercheurs, chercheurs). Nous revaloriserons les salaires de la fonction publique et abaisserons le service des enseignants-chercheurs à 160hTD pour leur permettre d'enseigner et de chercher dans des conditions correctes.

- L'investissement public dans l'Université sera considérablement augmenté. A terme, l'argent investi par étudiant doit être équivalent entre Universités, classes préparatoires et Grandes Ecoles. Nous engagerons un grand plan pour la rénovation du bâti universitaire, cause non-négligeable de la désaffection des étudiants pour les Universités. Nous engagerons la construction de 15000 logements étudiants par an.

- Nous voulons assurer la réussite des étudiants à l'Université en leur permettant d'étudier dans des conditions décentes, sans dépendre de leur milieu familial ou d'emplois précaires par le versement d'une allocation d'autonomie versée sous condition de ressources et d'inscription dans une formation diplômante pendant une durée de 3 ans.

3. *Est-il toujours pertinent selon vous de pousser tous les jeunes à faire des études universitaires ?*

Les enjeux scientifiques et techniques posés par la transition énergétique, les changements climatiques, les maladies émergentes, ou la préservation de la biodiversité sont immenses. Tout comme les besoins de connaissance en sciences humaines et sociales ou en lettres et langues. Nous devons continuer à accroître le degré de qualification de l'ensemble de la population. Il ne faut donc pas pousser les jeunes à faire absolument des études supérieures, mais donner à ceux qui souhaitent les faire tous les moyens pour qu'ils réussissent.

Parallèlement au développement des cursus universitaires généraux, nous renforcerons l'enseignement professionnel à l'Université car nous aurons un besoin conséquent de techniciens qualifiés. Les cursus courts (BTS, DUT, licences pros) doivent être développés pour permettre la reprise d'études après un bac professionnel ou technologique. Les passerelles entre BTS/DUT et licences professionnelles seront renforcées.

La question de l'orientation et du choix d'un métier est complexe et place les jeunes adultes sous pression. Pour favoriser les réorientations, nous voulons développer la formation tout au long de la vie et la reprise d'études, notamment à l'Université.

4. *La France produit actuellement un peu plus de 12.000 docteurs ès sciences par an, dont environ un quart d'étudiants étrangers, un chiffre stagnant depuis près de 20 ans. Voulez-vous, durant votre quinquennat, maintenir ou augmenter ce chiffre ? A combien doivent se chiffrer le nombre et le montant des contrats de doctorants financés par l'Etat ?*

Nous souhaitons augmenter le nombre de docteurs ès sciences formés en France et favoriser leur insertion professionnelle car selon nous le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par l'augmentation du nombre de recrutements de docteurs formés par l'Université au sein des entreprises privées.

De façon plus large, le lien recherche-société passera par une revalorisation du doctorat général, qui sanctionnera obligatoirement une recherche, et qui sera reconnu dans les conventions collectives. En particulier, les docteurs pourront passer tous les concours internes de catégorie A+ de la fonction publique. Dans la haute fonction publique et les entreprises publiques, le doctorat sera requis pour tous les postes impliquant la supervision d'activités de recherche.

5. *Avec un peu plus de 250 000 chercheurs, la France se classe 8ème mondiale, loin derrière la Chine, les Etats-Unis et le Japon. Il y a 20% de précaires dans les EPST et les départs en retraite se font de plus en plus tard. Comment comptez-vous changer cette situation décourageante pour ceux qui se destineraient à la recherche ?*

Il faut effectivement changer cette situation catastrophique qui détourne des métiers de la recherche les jeunes générations pourtant formées et compétentes. Pour stopper ce gâchis, il est urgent de lancer un plan de recrutement dans tous les corps de métiers (chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, techniques et de bibliothèque) et toutes les catégories de la fonction publique. Ce plan sera amorcé dès 2018. Son ampleur et sa durée seront fixées après un audit général de l'emploi scientifique et des besoins, tous métiers et tous statuts confondus, qui permettra également un diagnostic exact de la précarité dans le supérieur.

Le plan de recrutement et de titularisation sera en deux volets. Un plan d'urgence visera à résorber la crise de l'emploi scientifique causée par quinze années de restrictions budgétaires (des embauches massives de personnels techniques et administratifs, d'enseignants-chercheurs et de chercheurs sur 3 ans), puis un plan pour l'emploi scientifique sera mis en œuvre suite à l'audit de la précarité et des besoins. À partir de 2021, les recrutements se feront à un rythme de croisière, plus soutenu que le rythme actuel. Nous prévoyons la création de 5000 postes de chercheurs, enseignants-chercheurs ainsi que de personnels techniques dans les laboratoires, organismes de recherche publics et universités.

Dans le plan d'urgence, nous prévoyons de titulariser tous les précaires correspondants à des besoins permanents. Le recours à des personnels non-titulaires sera ensuite strictement encadré avec une limitation à 5% des effectifs permanents hors doctorants et stagiaires. L'application de la loi Sauvadet, connue pour ses effets pervers dans le monde de la recherche notamment sera améliorée pour permettre de bonnes conditions de titularisation de l'ensemble des personnels. Les études doctorales seront relancées et mieux accompagnées, avec un accroissement du nombre de contrats doctoraux et le rétablissement des « missions d'enseignement » pour les doctorants, pour un service de 50h annuelles, de droit sur demande du doctorant.

6. *François Hollande, candidat, avait promis de réformer le Crédit impôt recherche (CIR) afin d'en faire « un outil plus incitatif et de limiter les effets d'aubaine ». 5 ans plus tard, le CIR atteint les 6 milliards d'euros par an et les PME n'en bénéficient pas plus qu'auparavant. Pensez-vous que ce dispositif fiscal soit un levier pour financer la recherche et embaucher les docteurs ? Estimez-vous que cette niche fiscale doive perdurer ? Trouvez-vous normal que grâce au CIR, des très grands groupes du CAC 40 n'acquittent pas d'impôts en France ?*

Le « crédit impôt recherche » (CIR), une niche fiscale censée inciter l'investissement privé dans la recherche et développement, est passé de quelques centaines de millions à 5.5 milliards d'euros par an. Tout ceci pour une efficacité nulle, car comme l'a montré le rapport censuré de la Sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin, le CIR n'a eu aucun impact positif sur l'emploi scientifique privé.

Il a été capté par quelques grands groupes multinationaux, dont certains n'hésitent pas à empocher l'argent public tout en licenciant en masse leur personnel de recherche (ex. Sanofi). Des mesures incitatives et des subventions ciblées sur les PME seront mises en place sous condition d'embauche de docteurs. L'enveloppe budgétaire de 5,5 Mds € qu'il représente libérera d'importantes marges de manœuvres, notamment pour financer l'ESR public.

7. *Comment rendre plus efficace le soutien public dont l'innovation a besoin ? Considérez-vous qu'il faille réorienter la recherche publique vers les besoins économiques immédiats, ceux des entreprises, au détriment de la recherche fondamentale ?*

Le continuum entre recherche fondamentale, recherche finalisée et recherche industrielle doit être repensé. Nous avons besoin de R&D dans les entreprises pour répondre aux défis sociaux, économiques et environnementaux. Comme nous l'avons écrit plus haut, le transfert entre la recherche publique et les entreprises privées passera structurellement par l'augmentation du nombre de recrutements de docteurs formés par l'Université et les Établissements de recherche publique au sein des entreprises privées. En effet, dans le secteur privé, toute aide publique en lien avec la recherche sera conditionnée au respect d'un quota de docteurs parmi les postes d'encadrement.

Par ailleurs, les connaissances acquises par le service public seront par défaut rendues accessibles aux acteurs privés, comme à tous les citoyens, via le dépôt des publications des chercheurs français sur les archives ouvertes nationales. Nous renforcerons et réoverons aussi les instituts techniques qui facilitent le transfert de connaissances. Nous augmenterons le nombre de postes d'interface, de chercheurs d'entreprises privées ou d'instituts techniques accueillis dans des laboratoires publics, et réciproquement, et renforceront les établissements publics dédiés à la recherche finalisée (ex CEA ou INRA). Enfin, des aides à la R&D privée seront aussi proposées sur les grands thèmes d'intérêt pour la planification écologique, mais elles seront ciblées sur les PME et non les grands groupes.

8. *En matière de recherche, y a-t-il des thématiques qui vous souhaiteriez soutenir en priorité ? Si oui, lesquelles ?*

Nous mettons en avant la nécessité de soutenir les recherches sur l'espace et la mer, nouvelles frontières pour l'humanité, mais aussi sur la transition énergétique condition nécessaire à la survie de notre espèce. Cela commence par les techniques de démantèlement des centrales nucléaires et le retraitement des déchets. Nous avons également besoin d'approfondir le retraitement de CO2 et la géothermie profonde. La planification écologique s'appuiera sur un haut niveau de techniques et de connaissances. En outre, nous voulons aussi soutenir les sciences économiques et sociales « hétérodoxes », c'est à dire émancipées de l'idéologie néolibérale. Ceci étant dit, la recherche doit avancer dans tous les domaines, car certaines recherches conduites dans un domaine a priori très éloigné des besoins identifiés pour l'intérêt général peuvent se révéler décisives pour d'autres secteurs.

9. *La société s'est interrogée sur la pertinence de la mise en œuvre d'innovations comportant des risques. Mettrez-vous en œuvre des réglementations plus ou moins strictes dans les domaines suivants :*

De façon générale, et dans le but de remettre la science au service du bien commun, il est important que la société civile soit impliquée dans les choix des orientations de recherche, et sur les questions éthiques posées par les avancées scientifiques. La représentation démocratique devra inclure les avis émanant de conseils de citoyens partiellement tirés au sort et formés auprès de chercheurs.

a. *Les nanotechnologies*

Comme toutes nouvelles technologies, les nanotechnologies ouvrent la porte à des avancées scientifiques majeures (médecine, communications, textiles, énergies propres) mais soulèvent des inquiétudes légitimes.

La dissémination massive possible de ces nanoparticules dans l'environnement et dans le corps humain est notamment un enjeu sanitaire et environnemental primordial qui pose la question de la toxicité des nanoparticules pour le vivant. Pour répondre à ce problème de santé publique, nous devons appliquer le principe de précaution et engager un effort important de recherche publique sur la toxicité des nanoparticules et le cycle de vie des nanomatériaux pour évaluer leur impact global. Par ailleurs, l'usage policier et militaire des nanotechnologies (localisation par intégration de puces dans des objets de la vie courante) doit être fermement contrôlé voire interdit car il pose le problème du respect des libertés individuelles.

b. Les techniques de réécriture du génome (Crispr Cas 9)

Les domaines d'application potentiels sont multiples et concernent aussi bien les végétaux que les animaux et les microorganismes. Certaines de ces techniques peuvent être utilisées directement sur les embryons animaux afin d'obtenir beaucoup plus facilement des animaux génétiquement modifiés.

Ces techniques, pour lesquelles nous n'avons absolument aucun recul, sont l'objet de tous les fantasmes et de toutes les promesses, que ce soit dans le domaine agricole avec la prétendue amélioration des plantes, ou dans le domaine médical pour résoudre les maladies génétiques.

Il est crucial que toutes ces techniques soient reconnues par la législation européenne comme conduisant à la production d'OGM. Le contraire conduirait à la généralisation des OGM cachés et se traduirait donc non seulement par une absence totale d'évaluation mais aussi de considérations éthiques, alors que les possibilités d'utilisation sont vastes sans qu'on en maîtrise les retombées, qu'elles soient sanitaires, environnementales ou sociétales.

c. Les pesticides et les perturbateurs endocriniens

Le sujet de la législation autour de l'utilisation des pesticides et des perturbateurs endocriniens a été largement abordé par Jean-Luc Mélenchon au cours de son mandat de député européen. Nous nous opposerons aux lobbys pour faire adopter la définition de l'OMS des perturbateurs endocriniens dans le cadre du règlement européen « Pesticides ».

Par ailleurs, nous visons la conversion progressive de l'ensemble de l'agriculture aux principes de l'agriculture écologique et biologique qui suppose notamment l'absence d'utilisation des pesticides : interdictions des pesticides les plus dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement et diminution progressive des apports maximums autorisés d'intrants chimiques qui seront soumis à taxation.

d. Les vaccins

Il faudra veiller à ce que la recherche de nouveaux vaccins corresponde bien aux exigences de santé publique et non aux intérêts des industries pharmaceutiques. Le projet de la France Insoumise prévoit la mise en place d'un pôle public du médicament, dégagé des intérêts économiques et indépendant des industries pharmaceutiques. Il disposera d'un laboratoire de recherche et de développement et disposera ainsi de moyens renforcés notamment pour le contrôle des médicaments mis en circulation mais aussi pour continuer à rechercher les traitements les plus adaptés.

e. Les gaz de schistes

Nous sommes opposés à l'usage des gaz de schistes. Leur usage pose en effet de graves problèmes écologiques et touche notamment les ressources en eau. Nous stopperons donc toute exploration de gaz et pétrole de schiste et de houille.

f. Le nucléaire

Le nucléaire est une énergie dangereuse, produisant des déchets qu'on ne sait pas traiter et impliquant une dépendance forte de notre pays en matière première (uranium). Nous sommes pour la sortie du nucléaire. Cela n'implique pas, au contraire, l'arrêt des recherches dans la filière nucléaire : fusion nucléaire, gestion des déchets et démantèlement des centrales existantes sont autant de défis que devront relever les ingénieurs et chercheurs de demain.

10. Comment la France pourra-t-elle garder l'expertise scientifique et le poids nécessaire pour défendre ses points de vue ?

La liberté et l'indépendance des chercheurs et des enseignants chercheurs seront garanties à la fois par les statuts nationaux et par des financements pérennes. En effet, c'est la condition sine qua non pour que la France conserve son expertise et puisse défendre ses points de vue dans le domaine scientifique. La recherche fondamentale doit être largement subventionnée et être libérée des injonctions à l'utilité. Nous renforcerons cette indépendance en interdisant aux entreprises privées de participer aux conseils d'administration des universités et des établissements publics (CNRS, INRA, INSERM...) et des universités. Par ailleurs, les chercheurs publics auront interdiction d'être rémunérés par le privé et nous créerons un statut des lanceurs d'alerte qui les protège quand leurs découvertes menacent des intérêts privés.

11. Le principe de précaution, inscrit dans la constitution sous la présidence de Jacques Chirac, notamment suites aux scandales de la vache folle et du sang contaminé, doit-il être remis en question ?

Le principe de précaution est à l'heure actuelle un garde-fou indispensable contre de nouveaux scandales sanitaires ou environnementaux. Il ne doit pas être vu comme un frein à l'innovation et aux nouvelles technologies mais comme un outil de contrôle citoyen permettant un débat de société autour des craintes et des bénéfices apportés par de nouvelles technologies ou produits.

12. Considérez-vous qu'il y a débat sur la responsabilité humaine dans le changement climatique ?

Le débat sur lequel la communauté scientifique est mobilisée actuellement est de quantifier l'ampleur de la responsabilité humaine dans le changement climatique, non de savoir si elle existe ou non. Pour les décideurs, il n'y a donc pas lieu de considérer un éventuel « débat » scientifique : l'heure est à l'action pour éviter ou limiter la catastrophe.

13. Le regain de climatoscepticisme aux Etats-Unis et pour partie en France vous inquiète-t-il ?

Oui ce climato-scepticisme nous inquiète, d'autant plus qu'il a trouvé un représentant puissant dans la personne de D.Trump. Il est largement répandu par le biais de scientifiques ou pseudo scientifiques, souvent aux services d'industriels, qui sèment le doute. Pour renouer le dialogue entre Sciences et Société, entre chercheurs et citoyens, nous prônerons le développement systématique d'Universités Populaires, de boutiques de Sciences et de projets de recherche participative impliquant les citoyens.

14. *Quelle sera votre stratégie pour tenir les engagements de l'Accord de Paris ?*

La COP21 a certes suscité un espoir mais rien ne contraint les Etats à mettre en œuvre les mesures qu'il contient. De plus, ses objectifs sont insuffisants pour rester en dessous du seuil des 2°C d'augmentation moyenne des températures du globe. Pour tenir les engagements de l'Accord de Paris, il faut une bifurcation radicale de nos modes de production et de consommation. L'émission des GES doit être diminuée dans tous les secteurs, ce qui commence par économiser l'énergie partout où c'est possible. Dans l'agriculture, il faut diminuer les intrants en amont et le transport de marchandises en aval. Pour les déplacements locaux et régionaux, nous devons favoriser les transports collectifs en les rendant accessibles à toutes et tous. Nous devons promouvoir un urbanisme qui donne la priorité à la marche et au vélo dans nos quartiers et remettre en cause l'étalement urbain. Les logements doivent être rénovés et mieux isolés. L'industrie doit économiser l'énergie et une relocalisation de l'économie permettant des circuits courts doit être mise en œuvre. Dans le domaine de l'énergie, nous devons sortir du tout nucléaire et développer les énergies renouvelables, en faisant le choix des plus adaptées à chaque territoire en particulier l'éolien et le solaire.

15. *Outre les questions d'énergie et de changement climatique, la science nous alerte sur la dégradation de notre environnement : déclin de la biodiversité, appauvrissement des sols, contamination de la chaîne alimentaire par les produits phytosanitaires et industriels, pollution des eaux, ... Quel est votre programme pour répondre à ces enjeux de société ?*

Dans un premier temps, il importe de reconnaître ces diagnostics et de protéger ceux qui les font contre les intérêts économiques qu'ils menacent. C'est pourquoi les chercheurs seront couverts par le statut des lanceurs d'alerte.

Une fois le diagnostic posé, nous encouragerons la recherche, publique ou privée, sur les moyens de contrecarrer autant que possible les dégradations constatées, voire de restaurer ce qui peut l'être. Ces recherches s'insèrent pleinement dans le volet R & D de la planification écologique que nous prévoyons.

Vous souhaitant bonne réception de ce courrier, je vous invite également à retrouver l'ensemble du programme de la France insoumise, *L'avenir en commun*, en librairie ou à l'adresse suivante : <https://avenirencommun.fr/>.

Charlotte Girard

Co-responsable du programme de la France Insoumise